

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

DELIBERATIONS

Huis clos de la séance

Le Maire expose, selon l'article L 2121-18 du CGCT, dans le contexte actuel de crise liée à la Covid19, et pour respecter à la fois les décisions gouvernementales qui enjoignent de minimiser le plus possible les contacts et réunions afin de limiter la propagation du virus et de protéger la santé de nos concitoyens en évitant au maximum tout risque de contamination, il lui semble plus que raisonnable que la présente séance se déroule à huis clos. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de tenir cette séance à huis clos.

Cotisation annuelle à l'épicerie solidaire ESCALE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser la cotisation annuelle de 30 € à l'épicerie solidaire ESCALE.

Participation aux groupements de commandes 2021-2022 proposés par Ardenne Métropole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer aux groupements de commandes suivants :

- Accord cadre pour la fourniture et l'acheminement de GAZ naturel et marchés subséquents
- Fournitures de bureau (lot n°1 : papier pour imprimante).

Restauration du chemin de croix et de la vierge couronnée

Il a été constaté d'importantes dégradations, en raison de l'usure du temps, des stations du chemin de croix et de la vierge couronnée de l'église de Glaire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser ces travaux de réfection du patrimoine.

Location des salles communales 2021/ 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des locations des salles communales, à compter du 01 septembre, comme mentionnés ci- dessous :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| - Salle des fêtes de Glaire
pour un week- end | : 130 € pour les habitants de Glaire
260 € pour les personnes extérieures |
| - Salle polyvalente
pour un week- end | : 200 € pour les habitants de Glaire
380 € pour les personnes extérieures |
| - Salle des fêtes de Iges
Pour un week- end | : 60 € pour les habitants de Glaire
120 € pour les personnes de l'extérieures |
| - Salle des fêtes de Glaire et de Iges
personnes extérieures | : 30 € pour les habitants de Glaire et les pour une journée |
| - Salle polyvalente
Pour une journée | : 200 € pour les habitants de Glaire
: 380 € pour les personnes extérieures |

DIVERS

Vidéoprotection

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la demande de subvention faite au titre du FIPDR 2021 dans le cadre du projet d'implantation d'un système de vidéoprotection, une subvention d'un montant de 13 313 € a été allouée.

Ecole communale

Monsieur le Maire donne la parole à Mme CHARLOT, conseillère municipale déléguée. Cette dernière informe le conseil municipal que l'école vient d'obtenir le label éco- école suite au défi lancé par les trois enseignantes aux enfants il y a deux ans. Seules deux écoles équivalentes l'ont reçu dans le département des Ardennes et des différents points abordés lors du conseil d'école du 29 juin dernier.